

## COMPTE-RENDU CONSEIL DU MERCREDI 14 JANVIER 2026

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Sébastien FANI, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET dit LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO,

Excusés : Amaury FARGES,

Absente : Mélanie ZIZZO.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Madame LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

### **1. Motion du SDES relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »**

Le SDES a communiqué à ses communes membres une motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal. En effet, dans le cadre de son projet de nouvel acte de décentralisation, le Gouvernement a fait état d'une possible reconnaissance du département comme « chef de file des réseaux de proximité ».

La motion, envoyée aux membres du conseil, a pour objectif de rappeler l'attachement des communes au modèle actuel dans lequel les concessions sont portées par des syndicats d'énergie comme le SDES, garants d'une solidarité territoriale et d'une certaine efficacité du service public pour le maintien d'investissements et d'accompagnement des communes.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la motion proposée par le Maire et charge le Maire de transmettre cette motion au SDES.***

### **2. Facturation livres de bibliothèque non restitués**

Le Maire rappelle que l'inscription à la bibliothèque de Vions est gratuite, et qu'elle est fréquentée de manière hebdomadaire par les enfants de l'école qui empruntent des livres chaque vendredi. Elle est également ouverte au public tous les samedis.

La municipalité peut désormais compter sur le renfort de deux nouveaux bénévoles, et a mis en œuvre un budget pour l'achat de livres neufs. L'équipe qui anime la bibliothèque a fait remonter des non rendus de livres malgré les relances. Il est proposé de fixer un tarif incitatif en cas de non restitution des livres à 20 € par livre.

***Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter un tarif de 20 € par livre non rendu. Les titres de recette correspondants seront émis dès un mois après la relance.***

Monsieur Yvan JAYET dit LARAFFE rejoint la séance à 19h30.

### **3. Questions diverses**

- **Sécurité des salles communales**

Le dramatique incendie de Crans-Montana a rappelé combien un manquement aux règles de sécurité en établissement recevant du public peut avoir de terribles conséquences. Le Maire explique au conseil que Madame la Préfète de la Savoie a demandé à l'ensemble des maires une attention renforcée concernant les établissements recevant du public, pouvant aller jusqu'à la fermeture administrative d'établissements par arrêté du maire en cas de non prise de mesures correctrices.

La commune doit être d'autant plus vigilante quant à la gestion de la salle des fêtes dont elle est l'exploitante mais qu'elle loue à des utilisateurs privés. A ce sujet la capacité maximale de la salle sera rappelée avec fermeté aux organisateurs de manifestation considérés comme responsables du respect de cette règle.

Dès les premiers mois du nouveau mandat, comme demandé par le SDIS, une formation à l' élu référent de la salle et à l'agent technique communal sera proposée (potentiellement en lien avec les communes voisines. D'autre part, une réflexion sur le règlement sera menée pour insister sur l'interdiction des matériels inflammables, appareils de cuisson non fournis, matériel pyrotechniques etc....

A travers ces actions et rappels, Il s'agit de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des participants, et de développer pleinement la prévention auprès d'utilisateurs pour les sensibiliser au risque.

- **Calendrier de fin de mandat**

A l'approche des élections municipales, le Maire rappelle les principales échéances :

- Dépôt des candidatures pour les élections municipales = entre le 12 et le 26 Février
- Période de campagne électorale officielle du Lundi 2 au Vendredi 13 Mars
- 1<sup>er</sup> Tour de scrutin = Dimanche 15 Mars. Tous les conseillers actuels seront appelés à participer à la tenue du bureau de vote. Le planning sera établi après le dépôt des candidatures afin d'associer l'ensemble des candidats.

L'élection du maire et des adjoints doit avoir lieu entre le vendredi et le dimanche suivant l'élection des conseillers municipaux.

Il est proposé de fixer les dates des dernières réunions du mandat :

- 1 commission finances restreinte dont la date sera fixée ultérieurement,
- 1 commission finances ouverte à tout le conseil qui aura lieu le Mercredi 25 Février
- 1 réunion du conseil municipal (vote du budget principalement : Mercredi 4 Mars.

- **Point sur les dossiers de demande de subventions en cours**

Le Maire apporte quelques précisions quant aux dossiers déjà évoqués en conseil :

- CNR réhabilitations pontons et passerelle étang = finalisé,
- FDEC Parking et route Salle des fêtes = en cours de finalisation.
- DETR / DSIL = il n'y aura pas de dossier déposé cette année.

- **Arbres Muraille et route de l'Etang** = à la suite du rapport de l'ONF, il convient de déterminer quelles interventions doivent être menés avant le printemps.

- La **MicroFolies** s'installe à Vions jusqu'au mercredi 4 Février : les conseillers sont invités à s'y rendre et en faire la communication.

- **Retour sur les vœux :**

Le Maire fait part des quelques retours et doléances reçues à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Concernant les CSE au Mollard, il rappelle que la Commune n'a pas de terrain à proposer à Grand Lac.

Concernant la sécurité routière, le sujet devra être examiné par la prochaine équipe municipale.

- **Courrier demande de subventions du Sou des Ecoles pour l'achat d'un barnum.**

Le Maire indique qu'il a reçu une demande du Sou des Ecoles pour la location d'un barnum pour le marché de Noël. Un échange est nécessaire avec les élus de Chanaz à ce sujet pour apporter une réponse concertée. En tout état de cause le conseil de Vions n'est pas favorable à apporter une aide pour la location d'un matériel pour un évènement unique. Par ailleurs, il semble compliqué de prendre une telle décision à quelques semaines des élections. Enfin, au vu de la capacité de la salle des fêtes, il semble compliqué de pouvoir développer davantage les manifestations en assurant la sécurité du public.

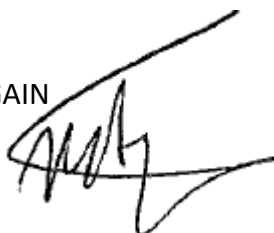
- **Soutien au monde agricole :**

Le Maire rappelle avoir été questionné par un membre du conseil qui a reçu une sollicitation d'un habitant proposant le décrochage symbolique du drapeau européen du fronton de la mairie en soutien aux agriculteurs et en opposition au traité du Mercosur. Le Maire précise être d'accord pour recevoir tous les avis à ce sujet, mais confirme ne pas souhaiter s'associer à cette démarche. D'une part, aucune demande officielle dans ce sens n'a été formulée, ni de la part d'exploitants agricoles, ni par le biais des organisations syndicales représentatives. D'autre part, la question est très complexe et fait écho à un contexte politique national voire international dépassant complètement le cadre de la commune et le rôle du conseil. Enfin, les maires ayant souhaité s'associer à cette démarche parfois en toute bonne foi et uniquement par pure solidarité avec le monde agricole ont subi des récupérations politiques non souhaitables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Manuel ARRAGAIN



La secrétaire de séance

Michèle LAMBERT

